



Fiche 14 L'article

En français, l'article (défini ou indéfini) est presque indispensable à l'utilisation d'un nom commun dans une phrase.

En langues anciennes, le fonctionnement est tout autre.



En latin, il n'existe pas d'article défini (le, la, les) ni indéfini (un, une, des). C'est le contexte, qui vous fera choisir, en traduction, l'un ou l'autre.

/!\ Il existe bien sûr d'autres déterminants (démonstratifs, possessifs, numéraux) qui permettent de construire un GN précis.



En grec, l'article existe et est très souvent utilisé. Lorsque qu'un nom n'est pas précédé de son article, il vous faudra traduire en français par un indéfini.

Quand un nom est utilisé comme attribut du sujet, il n'a jamais d'article.

/!\ Les grecs ne différencient pas « nom propre » et « nom commun ». L'article précède donc aussi les noms propres.

Quand un nom avec article est construit avec d'autres compléments (épithète, complément au génitif, syntagme prépositionnel, etc.), ceux-ci s'enclavent généralement entre l'article et le nom. On se retrouve donc avec deux articles qui se suivent.

Ὁ τοῦ βασιλέως λόγος *le discours du roi*

Bien sûr, l'article se décline ! Voir le modèle ci-dessous.

| | Masculin | | Féminin | | Neutre | |
|---|-----------|---------|-----------|---------|-----------|---------|
| | Singulier | Pluriel | Singulier | Pluriel | Singulier | Pluriel |
| N | ὁ | οἱ | ἡ | αἱ | τό | τά |
| A | τόν | τούς | τήν | τάς | τό | τά |
| G | τοῦ | τῶν | τῆς | τῶν | τοῦ | τῶν |
| D | τῷ | τοῖς | τῇ | ταῖς | τῷ | τοῖς |